

Conseiller.e Haut Niveau et Haute Performance - accompagnement socioprofessionnel et réseau pré-bac

Ref : 2024-1627649

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

CREPS Auvergne-Rhône-Alpes
CREPS AUVERGNE RHONE
ALPES Vallon-Pont-d'Arc
Voiron Lyon

Localisation

LYON (antenne CREPS RA)

Domaine : Direction et pilotage des politiques publiques

Date limite de candidature : 04/08/2024

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux titulaires et aux contractuels

Expérience souhaitée

Expert

Rémunération

(fourchette indicative pour les contractuels)

Non renseigné

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Management

Non

Télétravail possible

Oui

Vos missions en quelques mots

Le/la conseiller.e « suivi socioprofessionnel et réseau pré-bac » est placé.e sous l'autorité du directeur d'établissement du CREPS Auvergne-Rhône-Alpes•Vallon•Voiron•Lyon.

Dans le cadre de la déclinaison territoriale de la stratégie de l'Agence, l'agent aura pour principales missions :

La caractérisation, la priorisation et l'instruction des dispositifs d'accompagnement socioprofessionnels :

- Proposer un accompagnement individualisé pour les sportifs(ves) de haut-niveau (SHN) particulièrement ceux du Cercle Haute Performance afin de répondre à leurs problématiques en lien avec les responsables de la cellule socioprofessionnelle des fédérations;
- Coordonner l'action avec les responsables de la cellule socioprofessionnelle des fédérations et l'ANS pour le Cercle Haute Performance.

Orientation et accompagnement des parcours de formation :

- Assurer la primo-information des athlètes et de leurs familles ;
- Proposer une orientation et un aménagement de formation individualisé pour les sportifs(ves) de haut-niveau (SHN) répondant aux problématiques de leur projet sportif ;
- Formaliser des partenariats afin d'optimiser l'orientation des sportifs ;
- Identifier l'offre de formations aménagées ou aménageables ;
- Contribuer à la mise en place des dispositifs d'aménagement spécifiques pour les SHN et suivre leur application en partenariat avec les établissements d'appui scolaires et universitaires.

L'accompagnement de l'insertion professionnelle et de la reconnaissance des compétences des sportif.ves de haut-niveau, et leur reconversion :

- Formaliser des partenariats et mutualiser les moyens avec les collectivités territoriales ;
- Faciliter l'aménagement de l'emploi SHN (CIP, CAE) ;
- Faciliter l'insertion professionnelle des SHN (bilans de compétences, accompagnement à l'emploi, aide à la création d'entreprise).

Piloter le réseau d'établissements scolaires pour optimiser le parcours des SHN :

- Être force de proposition autour des innovations possibles en matière d'aménagements scolaires dans le pré-baccalauréat ;
- Référent du dispositif Parcoursup pour les sportifs Haut Niveau et les ayant droits identifiés par la Cellule HNHP sur la région ;
- Construire et animer un réseau d'établissement (chef d'établissement, équipes éducatives) en partenariat avec les services académiques ;
- Formaliser la cartographie des ressources.

Référent de la cellule HNHP des CREPS sur l'accompagnement de fédérations (au moins 10) :

- Accompagnement socio-professionnel du Cercle Haute Performance, des SHN notamment des sportifs isolés ;
- Accompagnement des structures d'accession et d'excellence du PPF.

Profil recherché

Compétences requises

Gestion de projet, connaissance de l'écosystème éducatif et universitaire, esprit d'entreprendre

et esprit créatif, animation d'un réseau...

Candidature et contact

Direction du CREPS de Vallon Pont D'arc-Voirion-Lyon : direction@creps-rhonealpes.sports.gouv.fr

Responsable Régional de la Haute Performance : Gérald GUENNELON

gerald.guennelon@mrpaura.fr

Ainsi qu'en copie à :

- ds.2a@sports.gouv.fr
- agence-hp@agencedusport.fr
- grh@creps-rhonealpes.sports.gouv.fr

Niveau d'études minimum requis

Niveau

Niveau 7 Master/diplômes équivalents

Éléments de candidature

Documents à transmettre

Pour postuler à cette offre, l'envoi du CV et d'une lettre de motivation est obligatoire

Personne à contacter

gerald.guennelon@mrpaura.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Les candidatures devront être accompagnées d'un document de 2 pages maximum décrivant les compétences développées en matière d'expertise sur le champ du sport de haut niveau et de la haute performance, à travers deux expériences de terrain pour lesquelles il conviendra de faire apparaître les résultats obtenus

Conditions particulières d'exercice

Périmètre d'intervention

Les acteurs des projets de performance fédéraux (PPF) de la région Auvergne-Rhône-Alpes: athlètes, partenaires d'entraînement, entraîneurs, directions techniques nationales, établissements, staffs, partenaires privés et publics, mouvement sportif...

Liaisons externes/internes

En interne : Directeurs des établissements(s), Manager Territorial à la Haute-Performance, ensemble de l'équipe des départements haut niveau et formation des établissements(s).

En externe : DRAJES, Rectorat, établissements scolaires et universitaires, entreprises et monde économique, collectivités territoriales, fédérations et mouvement sportif...

Modalités et conditions particulières

- Horaires atypiques,
- Déplacements et astreintes,
- Poste basé à Lyon ou à Vichy.

Statut du poste

Vacant à partir du 01/09/2024

Métier de référence

Cadre - Experte chargée / Cadre - Expert chargé d'une politique transversale

Qui sommes nous ?

L'**Agence nationale du sport** est un Groupement d'Intérêt Public (GIP), qui est constitué de l'Etat (ministère chargé des sports), du mouvement sportif (CNOSF, CPSF), des collectivités territoriales (AMF, France Urbaine, ADF et Régions de France) et du monde économique.

L'Agence nationale du Sport a pour mission de définir et d'atteindre des objectifs communs en matière de développement de la pratique sportive en France et la haute performance, notamment dans la perspective des jeux Olympiques et Paralympiques organisés à Paris en 2024.

Plus particulièrement, le **Pôle Haute Performance** a pour mission :

- d'élaborer une stratégie nationale et internationale de mise en œuvre des objectifs nationaux en matière de sport de haut niveau et de haute performance, en particulier dans les disciplines olympiques et paralympiques
- d'accompagner financièrement et opérationnellement les fédérations, les équipes techniques et les athlètes dans le cadre de ces objectifs stratégiques
- produire des connaissances à forte valeur ajoutée dans les domaines de la performance et de l'intelligence sportives

Conformément au projet **Ambition Bleue**, sur le plan territorial, cela se traduit par le renforcement de l'accompagnement des cellules de performance autour de 4 axes, dans une logique de guichet unique ouvert à l'ensemble des sportifs des projets de performance fédéraux (PPF):

- 1/ l'optimisation de la performance et suivi médical ;
- 2/ le suivi socioprofessionnel ;
- 3/ l'accompagnement paralympique ;

4/ la montée en compétence.

Le CREPS (centre de ressources, d'expertise et de performance sportive) Auvergne Rhône-Alpes de Vichy et le CREPS Auvergne-Rhône-Alpes•Vallon•Voiron•Lyon sont des établissements publics locaux de formation dans les domaines du sport, de la jeunesse et de l'éducation populaire, à caractère administratif. Ils sont régis par le décret n° 2016-152 du 11 février 2016 relatif aux centres de ressources, d'expertise et de performance sportive. Ils disposent d'une autonomie juridique et financière.

Placés sous la double tutelle de l'Etat et de la région Auvergne-Rhône-Alpes, les CREPS exercent au nom de l'Etat les missions suivantes :

- assurer, en liaison avec les fédérations sportives, la formation et la préparation des sportifs inscrits sur les listes ministérielles ;
- participer au réseau national du sport de haut niveau ;
- mettre en œuvre des formations initiales et continues dans les domaines des métiers du sport et de l'animation ;
- assurer le fonctionnement des pôles ressources nationaux « Sport Santé Bien Être » et « Sports de Nature » ;

Ils peuvent également exercer au nom de la région des missions d'accueil et d'accompagnement des sportifs régionaux, de promotion des activités en faveur du sport, de la jeunesse et de l'éducation populaire, de formation aux métiers du sport et de l'animation en réponse aux besoins locaux.